



Date : 27 décembre 2018

Objet : Réforme de la voie technologique (Bac STAV)

Madame Adeline CROYERE
Sous-directrice du Bureau POFE
DGER
1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Madame,

Le mercredi 19 décembre dernier, vous avez répondu par mail au dépôt d'une pétition, portée par la FCPE, la FIDL, FO-Enseignement agricole, la CGT-Agri et le Snetap-FSU, qui a récolté 1548 signatures. Vous nous permettrez d'être factuels quant à vos éléments de réponses et de préciser que les points soulevés dans la pétition **ne sont pas présents** dans le document qui était à disposition des représentant.es des personnels, membres du CNEA au 19 décembre, jour de la dernière réunion du CNEA.

Concernant votre première remarque :

1 - La présentation générale du diplôme précise et réaffirme la dimension technologique du baccalauréat série STAV, les cinq semaines de stage en entreprise ou en organisme professionnel sont mentionnées et il a été précisé, suite au dernier groupe de travail du CNEA, les finalités de ce stage. Il est inscrit que ce stage participe à : mettre en œuvre d'un processus technologique, accompagner et enrichir une démarche d'investigation en lien avec le projet conduit dans le cadre de l'épreuve orale terminale, construire le projet d'orientation.

Nous ne voyons pas à ce jour dans les éléments connus du grand oral (2 examinateurs au lieu de 3 à l'Education Nationale, qui est votre « modèle » pour cette rénovation) de preuve tangible que le grand oral soit centré sur ce stage individuel. C'est à notre sens, une des seules manières de donner une réelle importance, considération au stage individuel. Vous trouverez en pièce jointe de ce courrier une proposition d'organisation de ce stage individuel.

Concernant votre deuxième remarque :

2 - Cette présentation précise également que la capacité agricole est conférée à l'issue de la formation. C'est un élément qui n'a par ailleurs, jamais été remis en cause.

Ce point n'est absolument pas abordé dans la pétition.

Concernant votre troisième remarque :

3 - Concernant la grille horaire du baccalauréat technologique STAV, cette dernière sera présentée et annexée à un arrêté qui sera présenté, pour vote, au CNEA du 30 janvier 2019, comme cela est toujours le cas pour les diplômes portés par le MAA. Dans le projet de référentiel communiqué, sont présentés les volumes horaires globaux sur le cycle, par discipline, et ils correspondent à l'arrêté de juillet 2018 relatif aux volumes horaires de la série STAV.

Nous ne disposons pas à ce jour de cette grille horaire (nous ne l'aurons qu'à la fin du mois de janvier 2019). En l'absence d'un tel document pour nos échanges, nous estimons notre demande fondée.

La pluridisciplinarité est maintenue à hauteur de 155 heures sur le cycle. Elle est déclinée en huit thématiques dont sont précisés les finalités, les modules associés et les volumes horaires minima. Ces séquences pluridisciplinaires visent à offrir aux équipes des marges d'autonomie afin de répondre au mieux aux spécificités locales et aux problématiques des élèves accueillis dans les établissements de l'enseignement agricole.

C'est justement sur ce point que les signataires veulent insister et précisent que, dans un objectif de sérénité préservée au sein des équipes, de sécurisation des constructions pédagogiques, ils souhaitent que soient affectés, par discipline, les volumes horaires tant de pluridisciplinarité que pour les stages collectifs.

Ce n'est toujours pas le cas à ce jour. « Marges d'autonomie », « spécificités locales », « problématiques des élèves accueillis », autant d'éléments de langage, d'arguties que nous récusons et ce n'est assurément pas en les répétant qu'ils en deviennent plus convaincants. Pour reprendre vos termes, « L'autonomie pédagogique » ou « les réponses aux spécificités locales » se conçoivent parfaitement avec des horaires précis et affectés à chaque discipline : nous nous appuyons sur l'expérience des équipes enseignantes et sur la pluridisciplinarité qui fonctionne, celle que nous devons à nos élèves.

Concernant votre quatrième remarque :

4 - Concernant les seuils de dédoublement, conformément à ce qui a été annoncé lors de nos derniers échanges, un groupe de travail CNEA sera organisé courant janvier.

Ce point est majeur tant du point de vue pédagogique, que du point de vue de la sécurité des jeunes en formation. Nous estimons ici notre demande totalement légitime. Ajoutons qu'à ce stade, l'absence d'avis ou de communication de la sous-direction POFE sur un sujet aussi central n'est assurément pas de nature à rassurer les professionnels que nous sommes...

Concernant votre cinquième remarque :

5 - Concernant l'architecture de la formation et les volumes horaires, ces derniers ont été discutés en groupes de travail issus du CNEA au printemps 2018. Les travaux ont réaffirmé la place de l'ESC dans ce diplôme, évaluée dans le tronc commun et dans les enseignements de spécialité. Par ailleurs, l'histoire et la géographie, présentes dans le tronc commun, sont contributrices au stage "Territoires" qui s'articule avec l'enseignement de spécialité S2 "Territoires et sociétés". Les volumes horaires, fixés par l'arrêté de juillet de 2018, ont été soit reconduits à l'identique, soit alignés avec les horaires du tronc commun des baccalauréats technologiques des séries relevant de l'éducation nationale.

Concernant les demandes liées aux disciplines, ici aussi nous considérons que le texte signé par les pétitionnaires ne trouve, pour l'instant, pas de réponse. Ainsi les SES ne sont pas présentes dans le tronc commun ; l'histoire géographie n'est pas présente dans les enseignements de spécialité (notamment celui intitulé territoires et sociétés - S2) ; il nous semble inconcevable que l'ESC ne soit pas présente au côté du français dans le module M1 puisqu'il comprend une part d'enseignement artistique. Enfin, l'horaire d'EPS passe de 155h à 124h sur l'ensemble du cycle.

Enfin concernant votre dernière remarque

Enfin, la rénovation de ce baccalauréat est inscrite dans la plan de communication de la DGER : une large diffusion et promotion seront ainsi mises en œuvre.

Ce plan n'a aucune réalité à ce jour malgré un engagement de la DGER qui remonte à un courrier du mois de juin. Dans maintenant moins d'un mois les informations aux collégiens vont commencer (salons de l'orientation, portes ouvertes, soirée d'information dans les collèges) et ce plan n'a pas la moindre traduction. Pire, les différentes informations en notre possession montrent que, dans des outils de communication grand public, le baccalauréat STAV n'est soit pas évoqué, soit présenté avec des erreurs.

Ainsi, au regard, de tous ces éléments, nous considérons que la pétition a toute sa légitimité et sa raison d'être et nous espérons que la DGER et à défaut le Cabinet du Ministre sauront prendre en compte ces demandes largement majoritaires au sein de la communauté éducative de l'enseignement agricole public.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, nous prions de croire en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Aude CANALE
CGT-Agri

Yoann VIGNER
Snetap-FSU

Nicolas GILOT
FO-Enseignement Agricole